

Procès verbal

Le mardi 05 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Patrick COUTAREL.

Secrétaire de la séance : Ghislaine MOMBOUCHER

Présents : Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-François ROQUES, Anne SOUMAGNAC, Jean-Pierre FAVORY, Denis ROS, Nathalie GRENIER, Céline TEISSIER, Sandrine PAILLET COURTOIS, Laurent IRIBARNE, Anne TRICARD, Stéphanie BERRON LAVIALE, Paul Marie FOURESTEY, Guillaume REBIERE, Thomas LAMURAILLE

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

I. Délibérations

1. Décision modificative - Vote de virement de crédit budgétaire
2. Demande de subvention au Conseil départemental - Routes de Marcat et des Marescots
3. Subventions aux associations

II. Questions diverses

Délibérations du conseil :

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - ROUTES DE MARCATS ET DES MARESCOTS
(N° DE_039_2026)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts constatés sur la voirie communale.

Il informe le Conseil Municipal du projet de réfection totale d'une partie de la route de Marcat et de la route

des Marescots.

Les travaux de cette route doivent être entrepris le plus rapidement possible afin de garantir la sécurité des usagers empruntant cette voie et celle des riverains.

Le coût de cette opération a été estimé à 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du **Conseil Départemental** dans le cadre des aménagements et équipements publics.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 35% d'un plafond maximum de 25 000 € HT, subvention majorée par le CDS au taux de 1.20, soit **6 300,00 €** .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve ces travaux et le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES : Montant des travaux

Ensemble des travaux HT 15 000,00 €

TVA (20 %) 3 000,00 €

Total TTC des dépenses 18 000,00 € TTC

RECETTES

Subvention du Conseil Départemental 6 300,00 €

Autofinancement de la commune 11 700,00 € TTC

Total des recettes 18 000,00 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.20, soit un montant total 6 300,00 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et lui

donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

Délibération : adoptée

Subventions aux associations (N° DE_038_2026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'octroyer des subventions aux différentes associations afin de les aider dans leur fonctionnement.

Après les échanges entre les membres présents de la commission des associations ayant eu lieu le 27 avril 2026.

Le montant proposé pour l'année 2026 s'élève à 9 350,00 € réparti de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES
ACCA	700,00 €
APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES)	300,00 €
AS COTEAUX DE DORDOGNE	700,00 €
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES 3 EGLISES	700,00 €
ATELIERS CREATIFS	700,00 €
CLUB DE LOISIRS	700,00 €

LA BOULE MOULIETSOISES	700,00 €
TENNIS CLUB MOULIETS	700,00 €
AJSP BRANNE – CASTILLON	400,00 €
ARAC Pujols	300,00 €
ASSOCIATION ILEOULAR	200,00 €
CYGNES DE VIE	200,00 €
FNACA	150,00 €
HANDBALL	200,00 €
JUDO	200,00 €
LE PETIT FESTIVAL (Ruch)	200,00 €
LES BARJOTS DES COTOS	200,00 €
LES DEJANTES DU COTEAU	200,00 €
LES JOYEUX GODILLOTS	200,00 €
ROWING CLUB CASTILLONNAIS	200,00 €
US RUGBY CASTILLON	200,00 €
LES ARTISANS DE LA TERRE	200,00 €
FESTI MOULIETS	700,00 €
MOULIETS RIDE CLUB	200,00 €
BOXE CDC CASTILLON-PUJOLS	200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le versement de ces différentes subventions, sous réserve de la production du dossier de demande de subvention complet accompagné des statuts, du bilan financier, du compte rendu de la dernière assemblée générale, d'un RIB, d'une attestation d'assurance, d'une attestation sur l'honneur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision et demande que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Décision modificative - Vote de virement de crédit budgétaire (N° DE_041_2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses	Recettes
Compte 204182 : - 6 481,66 €	Compte 212 : 500,00 €
	Compte 2157 : 500,00 €
	Compte 2158 : 371,66 €
	Compte 2188 : 3 200,00 €
	Compte 2131 (28) : 1 910 €
TOTAL : - 6 481,66 €	Total Recettes : 6 481,66 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Patrick COUTAREL
Président de séance

Ghislaine MOMBOUCHER
Secrétaire de séance

